



NEULINGGASSE 29/6/20, A-1030 VIENNE - AUTRICHE TEL: +43 1 58100 76 FAX: +43 1 58100 76 31  
E-Mail : office@ambaciaut.org

## DECLARATION

DE S.E.M. LARGATON GILBERT OUATTARA,  
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT

LORS DE LA 42<sup>EME</sup> SESSION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (CDI) DE L'ONUUDI

LE 26 NOVEMBRE 2014

**Monsieur le Président,**

1. Permettez-moi de joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé, pour vous adresser mes félicitations pour votre élection à la présidence de la 42<sup>ème</sup> session du Conseil de Développement Industriel de l'ONUUDI. Mes félicitations s'adressent également aux membres de votre bureau.
2. Ma délégation est convaincue qu'avec votre expérience, nos assises connaîtront un succès éclatant et vous assure de son soutien dans l'accomplissement de votre mission. Ma délégation voudrait également féliciter votre prédécesseur et son bureau, pour leur excellent travail.
3. La délégation ivoirienne voudrait saisir l'occasion qui lui est offerte par ma voix, pour saluer l'action remarquable de Monsieur LI Yong, à la tête de notre Organisation. Sous son leadership, l'ONUUDI connaît un souffle nouveau avec la mise en œuvre du concept de Développement Industriel Inclusif et Durable (ISID), contenu dans la Déclaration de Lima adoptée par les Etats membres, lors de la 15<sup>ème</sup> Conférence générale en décembre 2013 à Lima, au Pérou.
4. Son engagement et ses efforts ont contribué à réaffirmer davantage la pertinence du mandat de l'ONUUDI au sein du Système des Nations Unies, et à renforcer son rôle en faveur de l'éradication de la pauvreté et du développement industriel inclusif et durable.

5. Consciente des nombreux défis auxquels l'ONUDI doit faire face dans l'accomplissement de son mandat, la Côte d'Ivoire voudrait encourager le Directeur général, à explorer des solutions novatrices susceptibles de permettre d'accroître le volume, la qualité et l'impact sur le terrain de la coopération technique.

6. A cet égard, la Côte d'Ivoire se félicite de la nouvelle approche, basée notamment sur les partenariats, que l'ONUDI est en train d'élaborer pour la mise en œuvre du concept de Développement Industriel Inclusif et Durable (ISID).

7. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la Présidente du Groupe des 77 et la Chine. Elle fera des commentaires uniquement sur le point 9) a) de l'ordre du jour.

**Point 9) a) : Aide apportée par l'ONUDI aux Etats Membres pour leur Permettre d'atteindre des niveaux supérieurs de développement Industriel inclusif et durable**

**Monsieur le Président,**

1. Ma délégation prend note des informations contenues dans le document IDB.42/14, qui comprend les grandes lignes de la nouvelle approche de l'ONUDI pour aider les Etats Membres en vue de leur permettre d'atteindre des niveaux supérieurs de développement industriel inclusif et durable. Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire se félicite de la tenue des deux forums organisés par l'ONUDI en 2014 sur la mise en œuvre de l'ISID.

2. « **Faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020** », tel est l'objectif majeur qu'a lancé le Président de la République de Côte d'Ivoire, S.E.M. Alassane OUATTARA, depuis le retour de la paix, en avril 2011. Pour réaliser cette ambition, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un Plan National de Développement (PND) pour la période 2012-2015.

3. **Le secteur privé** est appelé à contribuer à au moins de 60% des investissements globaux attendus, estimés à 22 milliards de dollars US, pour la mise en œuvre du PND. C'est pourquoi, depuis 2011 le Gouvernement a engagé d'importantes réformes structurelles et sectorielles visant à promouvoir le rôle moteur du secteur privé.

4. Ces réformes ont pour objet notamment, de renforcer le cadre macroéconomique, d'améliorer la compétitivité du secteur privé, de favoriser les investissements privés étrangers et nationaux, et de relancer l'économie nationale. Au nombre de ces réformes, on peut citer :

a) Un code des investissements plus incitatif et la révision de plusieurs codes sectoriels ;

b) Un cadre institutionnel et juridique adéquat pour la promotion des Partenariats secteur public-secteur privé (PPP), la création de tribunaux de commerce et l'adoption de différentes lois relatives à la concurrence, à la normalisation et à la lutte contre la contrefaçon, en vue d'améliorer l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire.

5. Ces efforts du Gouvernement ont permis à l'économie de retrouver son dynamisme, avec un taux de croissance du PIB qui est passé de **-4,7%** en 2011, à 9,8% en 2012, et 9% en 2013. L'objectif est de consolider et de renforcer cette dynamique de croissance, et d'atteindre un taux de croissance de 10% en 2014 et 2015.

6. Le PND 2012-2015 traduit également de façon claire **la volonté de la Côte d'Ivoire de transformer industriellement sur place au moins 50% de la production agricole nationale** et de porter la contribution du secteur industriel à 40% du PIB en 2020. A cet égard, un accent particulier va être porté sur l'agro-industrie comme l'un des piliers majeurs de son développement économique et social.

7. Le Gouvernement vient de mettre en place un Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau (PNRMN) pour la période 2014-2018, d'un montant d'environ 300 millions de dollars US. Il s'agit d'un programme spécialement dédié à l'amélioration de la compétitivité du secteur industriel au niveau régional et international, qui cible 150 entreprises industrielles et des entreprises rendant des services aux industries. Ce programme comprend trois composantes, à savoir :

1) L'appui direct aux entreprises ;

2) Le renforcement de l'infrastructure nationale de la Qualité ; et

3) La création de trois (3) Centres d'appui à la Compétitivité et au Développement Industriel.

8. En vue de « **faire des exportations un moteur de développement économique et social** », le Gouvernement Ivoirien vient de se doter également, d'une Stratégie Nationale d'Exportation (SNE) qui vise notamment à:

- a) accroître la compétitivité des produits locaux ;
- b) diversifier les biens et services exportés par la Côte d'Ivoire ;
- c) faciliter le commerce extérieur par l'amélioration des opérations et de la logistique ; et
- d) réduire les coûts de transaction pour soutenir les exportations, notamment à travers l'amélioration de l'environnement des affaires.

A terme, cette stratégie devrait permettre d'accroître le faible degré de transformation de l'offre exportable, celle-ci étant dominée par des produits agricoles et autres produits bruts ou primaires, qui représentent 46% des exportations totales en 2013.

9. La Côte d'Ivoire a élaboré un plan stratégique de promotion et de **création des zones industrielles** à Abidjan et à l'intérieur pays, notamment à Bouaké.

10. Dans le cadre de la mise en œuvre de son « **Plan Stratégique Côte d'Ivoire, Pays Emergent en 2020** », la Côte d'Ivoire souhaite, également faire partie des Pays pilotes pour la mise en œuvre de l'ISID, basée sur les partenariats.

11. Elle est parfaitement préparée à cet exercice, car elle a engagé les réformes structurelles, législatives et institutionnelles susceptibles de favoriser la mise en œuvre de cette nouvelle approche. En particulier, la Côte d'Ivoire dispose d'un cadre juridique et institutionnel adéquat pour la promotion des partenariats public-privé (PPP). Elle a également engagé de gros investissements dans la réhabilitation et l'amélioration de ses infrastructures.

12. Il faut noter que la Côte d'Ivoire vient d'abriter, la semaine dernière, la sixième édition de la Conférence sur le Partenariat Public-Privé en Afrique, qui s'est tenue à Abidjan les 20 et 21 novembre 2014.

13. Ma délégation voudrait, toujours dans le cadre de l'assistance bilatérale entre l'ONUDI et mon pays, se féliciter du dynamisme de cette coopération technique, qui couvre des domaines aussi importants tels que (1) la politique industrielle, (2) le développement du secteur privé, (3) la formation professionnelle et l'emploi des jeunes, (4) l'agro-industrie ; et (5) l'énergie et l'environnement.

14. Je voudrais, en guise de conclusion de mon propos, exhorter et encourager l'ONUDI à continuer de s'efforcer de répondre aux besoins spécifiques des Etats Africains, notamment les moins avancés d'entre eux,

- dans les domaines de l'agri-business et de l'agro-industrie ;
- du renforcement des capacités commerciales et de l'accès à l'énergie ;
- Il est important d'insister également sur la nécessité de renforcer l'assistance de l'ONUDI aux Etats Membres en matière de partage des connaissances et de transfert de technologie, du développement des partenariats et de promotion de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud, voire triangulaire !

**Je vous remercie, Monsieur le Président.**